



FONDS TOURISME DURABLE

**Vous êtes un HÉBERGEUR, un RESTAURATEUR
situé en zone rurale***

La Région Centre-Val de Loire, le réseau des CCI Centre-Val de Loire et l'ADEME vous invitent à participer au Fonds Tourisme Durable pour conjuguer sortie de crise et transition écologique.

**Un accompagnement
personnalisé entièrement pris
en charge**



Un **diagnostic détaillé** pour identifier des solutions conjuguant économie et Développement Durable



Un **plan d'actions ciblées** pour prioriser pratiques et actions les plus efficaces



Une **aide au montage** du dossier d'aide Fonds Tourisme Durable **pour un financement** des actions prioritaires mises en place

**Des bénéfices pour mon
établissement**



Réduire mes impacts environnementaux, mes coûts de fonctionnement et améliorer ma marge brute



Faire évoluer et valoriser mes offres en lien avec les attentes des clientèles en matière de tourisme durable



Programmer et financer mon business plan durable



Sont éligibles au Fonds Tourisme Durable :

Formes juridiques :

TPE et PME, associations (loi 1901), SCOP et sociétés d'économie mixte, régies communales, sociétés publiques locales, délégation de service public.

Activités :

- Restauration traditionnelle - NAF 56.10A
- Services de traiteurs - activité événementielle - NAF 56.21Z
- Hôtels et hébergement similaire - NAF 55.10Z
- Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs - NAF 55.30Z
- Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée - NAF 55.20Z
- Autres hébergements - NAF 55.90Z
- Tourisme social du type villages vacances, colonies de vacances, auberges de jeunesse, centres sportifs... - NAF 55.20Z
- Pour les **activités d'agritourisme** avec un code NAF agricole, l'activité hébergement et/ou restauration doit représenter 30% min (vérifier les codes NAF auprès de la Région ou de CCI Centre-Val de Loire)

Localisation : territoires ruraux ([liste des communes éligibles](#))

Actions éligibles : consultez la liste des actions éligibles au [Fonds Tourisme Durable](#) et leurs [définitions](#).

Les opérations pour lesquelles le montant total d'aide est inférieur à 5 000 € ou supérieur à 200 000 € ne sont pas éligibles au Fonds Tourisme Durable.

Le coût total de l'opération (composée d'un ou plusieurs investissements et/ou étude) doit être supérieur au montant total de l'aide proposée par l'ADEME.

**Vous souhaitez bénéficier du Fonds Tourisme Durable,
Contactez-nous pour valider votre éligibilité au dispositif !**

Contacts

Région Centre-Val de Loire

Maëlle Cloarec

Direction du Tourisme

maelle.cloarec@centrevaleloire.fr

CCI Centre-Val de Loire

Mevenig Choblet

Responsable Régional du
Tourisme

mevenig.choblet@centre.cci.fr



Ce projet est financé par le Fonds Européen de Développement Régional - Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID 19